



SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU



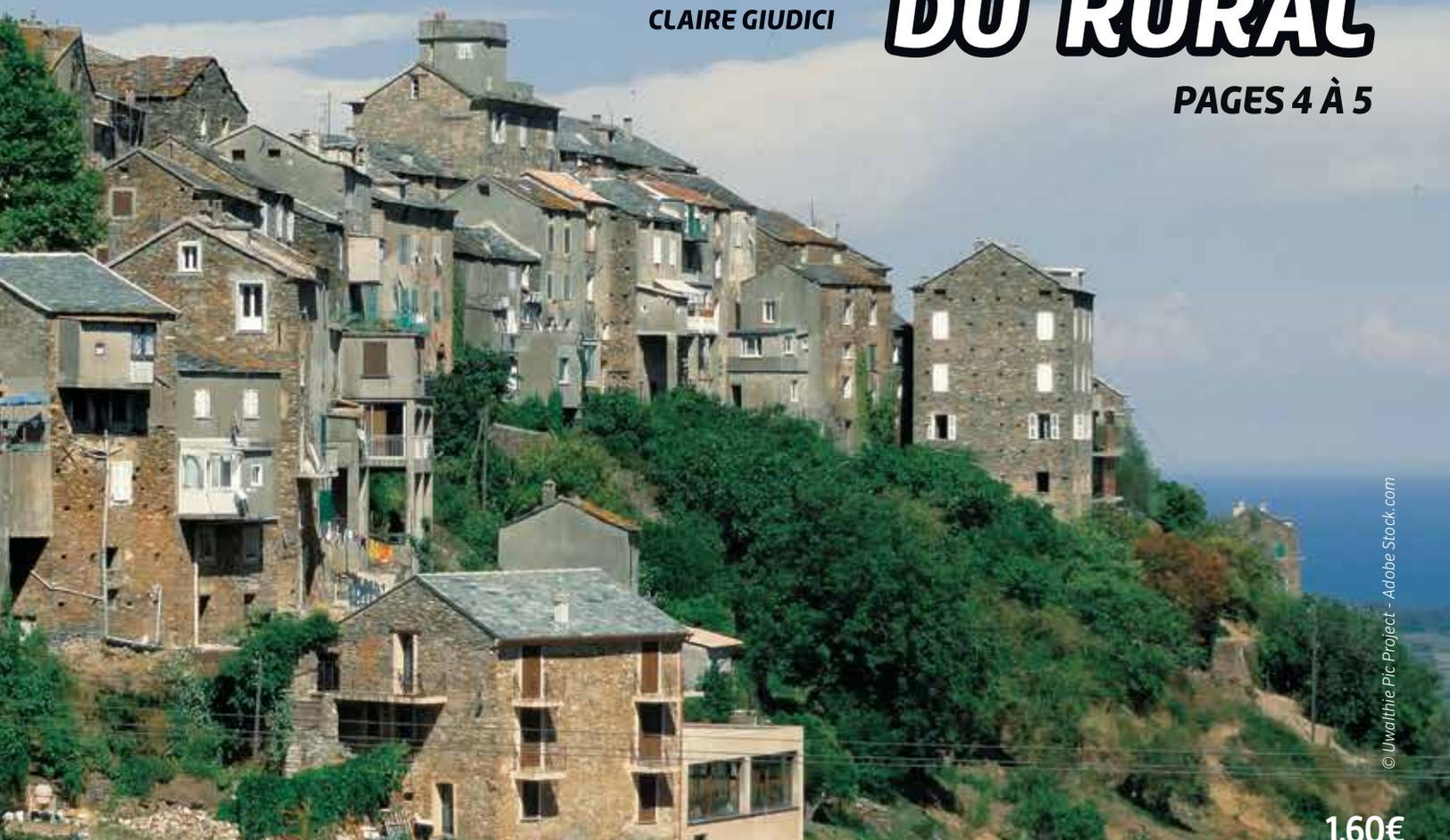
**Tony POLI**

**PRÉSERVER LA QUALITÉ  
DE VIE ET LE LIEN SOCIAL  
DU RURAL**

PROPOS RECUEILLIS PAR  
CLAIRE GIUDICI

**DU RURAL**

PAGES 4 À 5



© Uwalthe Pic Project - Adobe Stock.com

1,60€



**ANGÉLIQUE VILLENEUVE**

**INTERVIEW P21 À 23**

**A LA LUMIÈRE DE L'AMOUR**

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE PIETRI



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

### À LA UNE

TONY POLI

**Des responsabilités et peu de moyens**

P4-5



### OPINIONS

ECONOMIE

**CRÉDITS D'IMPÔT, LE FISC AU SOUTIEN DES FAMILLES**

ÉDUCATION

**ENTRÉE DES CLASSES PAS VRAIMENT COMME LES AUTRES**

POLITIQUE **LOGEMENTS SOCIAUX OU EN EST-ON ?**

POLITIQUE & VOUS

**LES BURALISTES FONT LE PLEIN DE SERVICES**

CARNETS DE BORD **PAS SEULEMENT AU CINÉMA**

I LIBRI

**A LA LUMIERE DE L'AMOUR** DE ANGÉLIQUE VILLENEUVE

ANNONCES LÉGALES

P3

P6-7

P8

P17

P18-19

P20

P21-23

P9-16

## À MODU NOSTRU

### U tazzu

**L**uni, u 24 d'aostu di u 2020, u centru di Parighji s'hè svighjatu torna sfiguratu. Sfiguratu da decini è decini di parsoni scrianzati, ch'è no pudariam u qualificà di malfattori. Dopu a finali di a Champions League trà u PSG è u Bayern Munich, sò stati numerosi, malgradu a disfatta parighjina, i ghjovani dumenica à sera nant'à i Champs-Élysées. Aldilà di u fattu ch'elli ùn erani micca tutti mascarati – senza surpresa – hè u so cumpurtamentu chì devi intarpillà, una volta di più. Soca dillusi da u risultatu di u so club, ssi sgaiffi si sò missi à sciappà, di manera gratisi, vitrini di magazeni, ma dinò vitturi ch'elli ani scuzzulatu, prima d'arrubà u so cuntinutu è di brusgialli. I maghjini sò stati diffusati in diretta nant'à i reti suciali, mentri chì i grandi media si sò cuntintati di cumintà a scunfitta di a so squadra di ballò prifrita. S'è l'arrestazioni sò stati pochi, sti vigliacconi si sò campi à metta u tazzu in a Capitali. L'abitanti di l'ottesimu circondu di Parighji sò, par disgrazia, avvezzi à stu genaru di fatti, nienti chì dipoi i Ghjilecchi Gialli, è i dumenicati infiarati di « rivendicazioni », o ancu pà altri manifestazioni di gioia o di dillusioni, sempri inghjiru à partiti di ballò. È qual'hè chì hà da pagà torna pà tutti sti disgrasti ? I cummircianti, marturiati dipoi mesi è mesi, chì ani difficoltà trimendi pà rialzassi, ùn aviani micca bisognu di què. U simplici citadinu, chì stanta u so pani straziendu, chì perdi u so attrazzu par andà à travaghjà è pà spiazzassi, ùn avia mancu ellu bisognu d'una bastunata nova ! Malgradu i discorsi securitarii à più pudè di u ministru di l'Internu è di u prifettu di pulizza, si vedi chì i mezi ùn bastani mai. S'è no ùn ci parmittariani micca di cascà inde a trappula di a stigmatizzazioni generali, trattendu i gattivi parsunaghji chì sciappani tuttu di « rimigna », ci voli à dì quantunqua chì c'hè un prublema maiò d'educazioni à u sensu u più largu pussibili è chì u Statu hè torna in una situazione di fiascu vargugnosu. ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour ?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous : [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

EN LIBERTÉ

## DETTE ECOLOGIQUE

En moins de huit mois, nous avons déjà consommé la totalité des ressources naturelles que la planète peut produire en une année. Plus précisément, depuis le 8 août dernier (jour appelé « overshoot day »), nous vivons écologiquement à crédit et ce, jusqu'en décembre. C'est ce que l'on appelle la « dette écologique ».



L'estimation de la dette écologique se fait grâce à un savant calcul opéré par l'institution Global Footprint Network. Cette dernière utilise les données récoltées par des dizaines d'organisations mondiales, notamment par l'ONU ou les universités. Concrètement, il faut croiser la biocapacité de la planète et l'empreinte écologique pour obtenir un calcul fiable.

Le premier critère correspond en fait à la capacité biologique renouvelable, c'est-à-dire la possibilité pour un écosystème de régénérer les ressources et d'absorber les déchets produits par l'Homme. La seconde donnée permet de mesurer la superficie totale de terre et de mer nécessaire pour produire les ressources essentielles aux populations. Ainsi, lorsque ces deux courbes se croisent, on entre dans la dette écologique, car on dépasse la biocapacité de la planète.

Si la précision de la date fatidique varie de 10 à 20 %, celle-ci arrive chaque année de plus en plus tôt, car nous consommons mal et plus qu'il ne le faudrait. Les experts estiment même qu'en 2050, nous aurons besoin de l'équivalent de deux planètes pour subvenir à nos besoins... ■ M.K.

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

#### RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :  
Paul Aurelli  
(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsica  
Chef d'édition :  
Elisabeth Milleliri  
informateur.corse@orange.fr  
(Heures de bureau 06 44 88 69 40)  
1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :  
Eric Patris  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica  
(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

#### BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
• Secrétariat Bernadette Benazzi  
Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)  
gestion@corsicapress-editions.fr  
• Annonces légales Albert Tapiero  
Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)  
al-informateurcorse@orange.fr

#### CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs,  
20200 Bastia - Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques  
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

#### IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009  
Membre du SPMR  
Alliance de la Presse d'Information Générale  
Fondateur Louis Rioni

#### COMPOSITION

cas ACOM graphisme design

## Bonne rentrée !

Comme chaque année, on se souhaite une bonne rentrée comme on se souhaite un bon été ou un bon réveillon, histoire de se donner du courage pour affronter je ne sais quels affres. Alors, ne dérogeant pas à la règle permettez que mes vœux soient en premier lieu destinés à celles et ceux qui vont reprendre le chemin de l'école.

Bonne rentrée à vous, écoliers, collégiens, lycéens qui allez de nouveau conjuguer votre année scolaire au conditionnel puisqu'un virus et des décisions d'adultes ont bouleversé, bouleversent et certainement bouleverseront votre temps d'étude mais aussi celui qui rythme votre vie qui se voudrait insouciant.

Quels souvenirs garderez-vous de cette période mouvementée? Que retiendrez-vous de vos jeux d'enfants limités, de vos amitiés confinées ou sorties annulées? Et que direz-vous plus tard, de ces sourires ou rires -les vôtres et ceux des autres- enfermés dans des masques?

Bonne rentrée, aussi, à vous, enseignants qui restez encore en attente de ces moyens techniques et humains pourtant promis par tous les gouvernements quels qu'ils soient. Vous allez devoir dans un même temps, prendre en compte les consignes pédagogiques liées aux programmes de l'année en cours, aider les élèves à rattraper le retard scolaire accumulé pour certains depuis le 12 mars 2020, et respecter le nouveau protocole sanitaire publié début juillet par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. Et à lire les sept pages qui composent ce guide, je ne peux qu'être solidaire de vos interrogations quant à certaines dispositions dont le flou -qui n'a rien d'artistique- risque de vous poser quelques problèmes pour les appliquer dans un contexte Covid-19. A l'exemple de cette mesure qui rend, jusqu'à prochain contre ordre, la distanciation facultative dans les espaces clos si elle n'est matériellement pas possible ou ne vous permet pas d'accueillir la totalité de vos élèves. Une règle à laquelle vous, proviseurs, directeurs enseignants, ATSEM, etc, allez devoir vous conformer alors qu'elle est contraire à toutes les recommandations voire obligations gouvernementales qui accompagnent nos vies quotidiennes depuis quelques mois.

Une décision qui signe certainement l'aveu silencieux ou à demi-mot d'un État qui a du mal à combler ses propres lacunes, faute de véritable volonté politique et financière. Et pour n'oublier personne, bonne rentrée à vous, parents ou familles d'élèves, qui allez devoir composer parfois au jour le jour pour que cette année scolaire soit pour tous vos enfants et leurs enseignants, un temps heureux d'apprentissage et de partage. ■ Dominique PIETRI



© Javinsky - Adobe Stock.com

HUMEUR



© Claire GIUDICI

### INTERCOMMUNALITÉ :

# DES RESPONSABILITÉS ET PEU DE MOYENS

Tony Poli, président de la communauté des communes de Casinca Castagniccia devant un tableau de Jean-Paul Pancredi

**La Communauté de communes de Castagniccia-Casinca est née de la fusion de la Communautés de communes de la Casinca et de la Communauté de communes de l'Orezza-Ampugnani, avec une extension aux communes de Campile, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella, Prunelli di Casaconi et Volpajola, soit au total 42 communes et 68 conseillers communautaires. Tony Poli en est le président. Il est aussi président de l'Association des maires ruraux de Corse (AMR20) et élu territorial Andà per dumane. Homme de terrain, ce premier adjoint de la commune de Venzolasca s'est donné pour objectif faire au mieux pour préserver la qualité de vie et renforcer le lien social dans cette zone rurale.**

**Vous avez été élu à la présidence de l'Association des maires ruraux de Corse. Qu'est-ce qui a motivé votre candidature ?**

Être un maire du rural, c'est très particulier. Depuis la suppression de l'échelon départemental, il y a peu d'interlocuteurs pour faire face aux besoins. On ne retrouve pas à l'échelon de la Collectivité de Corse (CdC) - au plan technique, administratif, juridique, etc. - les interlocuteurs directs qu'on avait auparavant. C'est après la fusion que j'ai vraiment ressenti le mal-être des maires ruraux. Ils sont délaissés, n'ont plus de services publics de proximité, ont d'énormes responsabilités et peu de moyens d'obtenir des conseils. Sans compter que leurs moyens financiers sont trop limités : faire face à un autofinancement à hauteur de 20% pour obtenir une subvention et réaliser un projet est impossible. Le besoin d'un soutien financier est réel, comme est impérieuse la nécessité de réduire la part d'autofinancement à 10%.

**La Chambre des territoires, voulue aussi par la réforme, ne remplit-elle pas ce rôle de lien ?**

Au sein de la Chambre des Territoires, tous les territoires ne sont pas équitablement représentés, certains ont plusieurs représentants, d'autres aucun. Si mon groupe ne m'y avait pas autorisé, si François Orlandi ne m'avait pas cédé sa place et je l'en remercie, notre communauté de communes n'aurait pas été représentée. J'y siége en tant que conseiller à l'Assemblée de Corse !

Le mode de désignation des représentants doit être modifié pour être équitable. Et c'est du ressort de l'Etat. Quant aux représentants à la chambre, ils s'étaient vraiment investis dans leurs missions. Je suis président de la commission déneigement.

Nous avons beaucoup travaillé avec l'aide des services concernés. Nous avons produit un rapport qui a été voté à l'unanimité [y compris

## **Homme de terrain, ce premier adjoint de la commune de Venzolasca s'est donné pour objectif faire au mieux pour préserver la qualité de vie et renforcer le lien social dans cette zone rurale.**

par le président de l'Exécutif]. Il n'a jamais été suivi d'effets. On nous a dit ensuite qu'il fallait faire des études complémentaires....

Alors pourquoi l'avoir voté ? D'autres commissions ont produit des rapports qui ont subi le même sort. Si les élus étaient très motivés au départ, ils commencent à l'être de moins en moins, d'autant que depuis la crise du coronavirus nous n'avons plus eu de réunions. C'est vraiment dommage, c'est un outil important mais il faut tenir compte de ses votes.

Et ça, c'est de la responsabilité de la CdC.

### **Que peut faire la communauté des communes pour aider le rural ?**

Nous essayons de remplir un peu ce rôle, mais uniquement pour ce qui relève de nos missions et ce n'est pas beaucoup. Financièrement, nous n'aurons jamais les moyens d'une aide concrète. Au sein de notre communauté de communes, même si les problématiques de l'intérieur et celles de la plaine ne sont pas les mêmes, il y a une inter-compréhension et un esprit d'entraide : les communes de plaine ont un village souche qui est dans l'intérieur. J'ai aussi la chance d'être conseiller territorial. Quand je vais à Ajaccio, je peux voir au sein des services où en sont certains dossiers, même si ce n'est pas toujours simple, d'autant que nous n'avons pas les mêmes compétences qu'un conseiller général. Nous essayons avant tout de maintenir le lien, d'être présents au mieux et partout.

Durant la crise du Coronavirus, nous sommes allés au-delà de nos compétences en mettant en place une banque alimentaire pour aider les plus démunis et les plus isolés, nous avons effectué des livraisons de produits de première nécessité dans les villages. Pour maintenir le lien entre les habitants, nous allons créer une navette gratuite dans les petits villages afin de permettre à ceux qui, souvent âgés, ne peuvent se déplacer facilement de se retrouver, se rendre à Folelli, à la gare de Casamozza, faire des courses, aller chez le coiffeur, etc.

### **Avez-vous les moyens financiers pour gérer cet ensemble ?**

Les intercommunalités ont des compétences, des responsabilités, mais pas nécessairement les moyens financiers de les exercer. Nous devons par exemple gérer l'eau et l'assainissement sur les 42 communes, qui auparavant – particulièrement dans l'intérieur – s'auto-gérait dans ce domaine. L'impact financier est important. Du fait de la topographie, un réseau interconnecté est impossible à mettre en œuvre.

Pourtant, il y a des rénovations à faire, qui ne peuvent se financer par une augmentation de la fiscalité qui pèserait trop sur des ménages déjà modestes. Nous avons des contrôles des services de l'Etat suivis de recommandations de travaux mais aucun de financement : nous ne sommes pas suivis par l'Agence de l'eau. À Pori par exemple, le dossier traîne depuis l'ancienne mandature, avant la fusion des communautés de communes. On ne peut pas édicter des lois depuis Paris sans vérifier si elles peuvent être mises en place ! Les territoires doivent être entendus.

### **Le Comité de massif peut-il vous aider dans ces projets ?**

Le Comité de massif est nouveau en Corse. Il permet de mobiliser des fonds, notamment européens. Les élus y mettent beaucoup d'espoir.

### **Que va-t-il se passer dans le domaine des déchets ?**

Les déchets sont une priorité. C'en est d'ailleurs une au plan régional, mais malheureusement rien n'avance. Bien entendu, il y a des communautés qui sont allées plus vite que nous. Nous avons un rattrapage à faire, mais nous sommes en attente de la subvention de l'Office de l'environnement depuis un an. Nous devons passer à la collecte au porte-à-porte pour les particuliers comme on le fait déjà depuis 3 ans pour les professionnels, on nous demande une étude, il faut la financer, et une nouvelle fois, nous sommes face à un manque de moyens !

Un bilan de la situation et un recensement des moyens, des outils, etc., au niveau de l'intercommunalité ne suffirait-il pas ? Les élus sont des gens de terrain, ils connaissent leur territoire. Est-il nécessaire de payer sans cesse des études ? D'autant que nous avons dû faire un apport de 650 000 € lors de la dernière crise des déchets. Vous imaginez ce que nous aurions pu faire avec cette somme ! Puis le coût augmente. Nous payions 150€ la tonne l'an dernier, ce sera 340€ cette année.

Heureusement, concernant le tri sélectif nous avons de bons résultats dans l'ensemble et on nous reverse par exemple une part incitative de 112 € pour les emballages, 127€ pour les cartons, etc. Trier, c'est la solution, mais il faut maintenant des finances saines au plan local et régional pour aller de l'avant. Et là, nous avons besoin de l'aide de l'Etat. Même si ce n'est pas de sa compétence, c'est de sa responsabilité. Il doit reverser à la CdC la part de taxe qu'il collecte pour abonder les finances du Syvadec et abaisser le coût du traitement. Le temps que le plan soit mis en place, que les centres de stockage soient construits, etc., il y a un effort à faire sur 4 ou 5 ans. Puis peut-être faut-il changer le fonctionnement du Syvadec, pour que la région, notamment, y soit présente et qu'il y ait plus de cohérence entre les différents acteurs.

### **Le territoire fut jadis (dans les années 1970) pionnier en matière de tourisme. Quels sont les projets ?**

Jusqu'à présent, et je les remercie pour leur aide, nous avons travaillé avec l'Office du tourisme de la Costa Verde. Nous menons un diagnostic pour voir s'il est préférable ou pas de mettre en place notre propre structure. Nous avons un patrimoine très riche, des espaces remarquables, nos couvents [Orezza, Saint-Antoine à Casabianca...] ont marqué l'histoire de la Corse, puis il y a nos chapelles romanes, des sources dont celle d'Orezza, la seule carrière de lauzes encore en activité de l'île, etc. L'industrie touristique doit mettre en valeur notre microrégion. Nous avons déjà commencé avec les sentiers de randonnée, de trail. Nous sommes en train de monter un projet de plan paysage avec appel à projets. Nous avons des atouts que peu de territoires ont.

■ *Propos recueillis par Claire GIUDICI*



## VOTRE ARGENT ET VOUS

PAR JULIE POLIZZI

# CRÉDITS D'IMPÔT, LE FISC AU SOUTIEN DES FAMILLES



© iStock / City Presse

*Les familles peuvent bénéficier de plusieurs avantages fiscaux visant à alléger le poids de leurs dépenses.*

### Les impôts au soutien des familles

Au-delà des allocations familiales, les foyers comprenant des enfants peuvent aussi compter sur plusieurs dispositifs fiscaux afin d'alléger leur budget. On passe en revue les déductions d'impôts auxquelles vous avez droit.

Les familles doivent supporter une myriade de dépenses destinées à assurer les soins, l'éducation ou encore la garde de leurs bambins. Pour leur permettre de faire face à ces coûts importants, l'État français mène une politique familiale particulièrement attractive qui comprend de nombreuses aides financières mais aussi des avantages fiscaux pas toujours bien identifiés. On fait le point sur les coups de pouce du fisc !

### Les frais de garde, les plus médiatisés

Après la naissance d'un enfant, les couples qui reprennent le chemin du travail doivent le plus souvent confier leur bout de chou à une crèche, une garderie ou une assistante maternelle agréée. Or, d'après une étude comparative réalisée en 2019 par la plateforme spécialisée Yoopies, le coût de ces solutions atteint 2,15 € de l'heure

dans les crèches publiques et conventionnées, et 3,52€ par enfant chez une assistante maternelle, sachant que les prix peuvent varier du tout au tout en fonction de la localisation et du professionnel. Pour financer une facture de plus de 500 € mensuels, les parents peuvent essentiellement compter sur le complément de mode de garde versé chaque mois par la Caisse des allocations familiales, mais aussi, dans une moindre mesure, sur un crédit d'impôt annuel correspondant à 50% du montant des dépenses annuelles engagées (après déduction des aides obtenues), dans la limite d'une enveloppe totale de 2300€ par enfant gardé en dehors de chez vous (ou 1 150 € en cas de garde alternée). En revanche, si vous faites appel à un salarié à domicile spécialisé, c'est le crédit d'impôt dédié aux services à la personne qui s'appliquera sur 50 % de vos frais, moyennant un plafond bien plus élevé de 12 000€ par an, majoré de 1 500 € par enfant à charge.

### Bon à savoir :

dans tous les cas, un acompte de 60 % du montant du crédit d'impôt est versé au mois de janvier, tandis que le solde est perçu dans l'été.



© iStock / City Presse

### La scolarisation, l'aide symbolique

L'arrivée de votre enfant sur les bancs de l'école marque un tournant dans son apprentissage mais aussi pour votre portefeuille ! Malgré une scolarité gratuite, il n'empêche qu'il faut pouvoir acheter chaque année les fournitures scolaires requises. Outre la bien connue allocation de rentrée scolaire (ARS), les parents peuvent alors profiter d'une réduction d'impôt dédiée aux frais de scolarisation.

Qu'importe vos revenus ! Pour bénéficier de cette ristourne forfaitaire, il suffit que votre rejeton – mineur ou majeur – poursuive des études secondaires ou supérieures, soit rattaché à votre foyer fiscal et n'ait aucun emploi ni rémunération. Attention, les élèves de primaire ne sont donc pas concernés. Le cadeau du fisc est néanmoins symbolique puisque la déduction de l'impôt sur le revenu s'élève à 61 € pour un enfant scolarisé au collège, à 153 € s'il est au lycée et à 183 € s'il suit un cursus à l'université. Elle s'effectue en outre avec une année de décalage sur la base des éléments renseignés sur la déclaration annuelle de revenus. Ceci étant dit, comme ces réductions sont cumulables, le montant devient intéressant avec plu-

sieurs adolescents à la maison. À noter : la formation initiale dispensée par le Centre national d'enseignement à distance (Cned) permet également de prétendre à cet avantage fiscal.

### Le rattachement fiscal, l'astuce méconnue

Sur un plan fiscal, la présence d'enfants à charge permet de bénéficier de parts supplémentaires de quotient familial et ainsi de faire diminuer l'imposition du couple. Mais dès lors que l'adolescent atteint sa majorité, il peut devenir personnellement imposable ce qui peut augmenter les impôts de ses parents. Pour l'éviter, vous pouvez demander à le rattacher à votre foyer fiscal jusqu'à ses 21 ans, voire ses 25 ans s'il poursuit des études. Il suffit de l'indiquer dans votre espace personnel sur [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Votre enfant doit en outre rédiger une demande de rattachement datée et signée sur papier libre, que vous devrez conserver en cas de contrôle. S'il veut voler de ses propres ailes, il devra sinon effectuer sa propre déclaration d'impôts. En cas de revenus insuffisants, vous pourrez alors lui verser une pension alimentaire, sans limite d'âge, qui sera déductible de vos revenus sous certains plafonds. ■





# UNE RENTRÉE DES CLASSES PAS VRAIMENT COMME LES AUTRES

**Avec l'éclairage de Fabien Minéo,**  
secrétaire départemental du SNUIPP-FSU,  
syndicat majoritaire

Le protocole officiel de rentrée est paru. Le retour à l'école se veut serein dans un contexte sanitaire qui ne l'est pas vraiment. Port du masque, distanciation sociale, lavage des mains, responsabilisation des parents... Le 3 septembre approche à grands pas. Et comme l'instruction est obligatoire, il faudra retourner à l'école.

Une rentrée, dans le concret des situations scolaires, se prépare longtemps en amont. Ces enseignants, ces chefs d'établissement que l'on croit en vacances sont sur le pont depuis deux semaines au moins. Or le protocole officiel n'a été publié que le 26 août au soir pour une rentrée qui aura lieu en Corse le 2 septembre pour les enseignants et le 3 pour les élèves. Dans le même temps, on constate un nombre de contaminations à la COVID-19 en hausse : il y avait, au 26 août, 37 personnes testées positives dont 19 en Corse du Sud, 6 en Haute Corse et 12 non résidents.

D'où une angoisse largement exprimée sur les réseaux sociaux. « C'est une angoisse totalement légitime » remarque Fabien Minéo, secrétaire départemental du SNUIPP-FSU, syndicat majoritaire. « La Rectrice de Corse nous avait promis une réunion de préparation autour du 15 août. Elle aura lieu le 28. Je n'irai pas : j'ai déjà tout appris par la presse. Elle a fait une conférence lundi 24 pour annoncer que tout allait bien, que tout était prêt alors que les principaux concernés, syndicats d'enseignants et représentants des associations de parents d'élèves n'étaient pas informés et que le dernier protocole n'était pas paru. » C'est clairement le mode de communication du ministère qu'il remet en cause : « Le Ministre fait la même chose, il communique par voie de presse ou par vidéos. Si nous avons



affaire à Jean-Mile Youtubeur, que dire ? Dans les classes, les professionnels sont face à des situations concrètes qu'ils devront gérer. Ce seront encore les directeurs d'école et les enseignants qui seront en première ligne. Et qui devront faire face. » Face notamment au bébé de petite section qui pleure, et qu'il faudra bien prendre au bras pour le consoler... Ce n'est qu'un exemple de ce quotidien moins simple qu'on ne le croit.

A partir du 3 septembre, les adultes travaillant, intervenant ou ayant pris un RV dans un établissement scolaire seront tenus de porter un masque grand public en permanence, même durant le temps de récréation. Concernant les élèves, seuls les collégiens et les lycéens sont soumis à cette obligation. La CdC devrait cependant leur fournir cet équipement. Le nouveau protocole insiste, comme les précédents, sur la nécessaire responsabilisation des parents : aucun élève présentant des signes compatibles avec des symptômes de Coronavirus (toux, grande fatigue, vomissements, etc., ou une fièvre supérieure à 38°) ne doit se rendre à l'école. Il ne pourra y être accueilli.

Le lavage régulier des mains reste un impératif même s'il n'est pas simple à mettre en œuvre, les établissements ne disposant souvent pas d'un nombre adéquat de lavabos. En revanche, les mesures de distanciation sociale, tant en classe que dans la cour ne sont plus aussi impératives, même s'il faut éviter les brassages. Ce sont ces points qui inquiètent particulièrement les professionnels. Pourquoi éviter le brassage à l'école s'il de fait dans les transports, à la cantine... Et que se passera-t-il en cas de cluster ? « En cas de cluster, la responsabilité du directeur ou de l'enseignant ne peut pas être engagée, mais il reste en revanche une inquiétude pour le personnel. Les scientifiques ne se sont pas encore clairement prononcés sur la contagiosité éventuelle des enfants qui peuvent être asymptomatiques et porteurs de la COVID. D'autant que l'ASA [autorisation spéciale d'absence] concernant les personnes vulnérables n'existe plus. »

Concernant les élèves, l'instruction étant obligatoire, ils ne pourront éviter la rentrée des classes. D'autant que dès le mois de septembre, des évaluations sont prévues afin de déterminer leur situation face aux apprentissages et leur proposer les solutions les plus adéquates pour leur permettre de rattraper ce qu'ils n'auraient pu acquérir pendant le confinement.

En cas de cluster, si la circulation du virus n'est pas importante, les enseignements se poursuivront. Ils pourront être scolarisés par groupe, en avec une alternance de présentiel et de distanciel. Dans l'hypothèse où la contamination serait forte et que l'établissement devrait fermer, les cours se feront en distanciel comme lors du confinement. ■ par Claire GIUDICI



*Si on note en Corse une hausse du nombre de logements sociaux, cette augmentation est bien loin de supporter la comparaison avec la progression observée dans la construction de logements neufs dans l'île.*

Les programmes immobiliers s'enchaînent, les difficultés de logement des insulaires perdurent. Selon les chiffres relatifs à la construction neuve, en 2018, 5 100 logements neufs avaient été lancés en Corse, soit une progression annuelle de 27,1%. Puis à fin août 2019, on dénombrait 6 500 logements neufs autorisés en un an en Corse, soit une progression de + 32,9 % par rapport à août 2018, avec de plus la mise en chantier de 2 600 appartements neufs et 2 500 maisons neuves en un an, soit une augmentation annuelle de 28,7 %. Selon les données produites par Corsica Statistica, au 1er janvier 2019, le parc locatif social corse affichait lui aussi une progression : 0,5 % sur un an -après + 2,4 % en 2018 et + 4,2 % en 2017- alors que la progression enregistrée au plan national était de 1,7%. L'année 2018 avait vu la mise en service de 89 logements (53 en Corse-du-Sud et 36 en Haute-Corse) qui, à 95,5 % étaient neufs. Ainsi, début 2019, le nombre de logements sociaux s'établissait à 14 530 soit 10 % des résidences principales insulaires contre une moyenne de 17,3 % en France métropolitaine. En très grande majorité (91 %, contre une moyenne nationale de 84%), le parc est constitué de logements collectifs et leur répartition entre les deux départements apparaît déséquilibrée, avec 6 321 logements en Corse-du-Sud et 8 209 en Haute-Corse, soit, respectivement, 9,4 % et 10,4 % des résidences principales. Les deux plus grosses agglomérations de Corse concentrent à elles deux plus de la moitié des logements collectifs (30 % pour la commune d'Ajaccio et 35 % pour celle de Bastia). À l'échelle des intercommunalités, seules les communautés de communes de Calvi-Balagne et Pasquale Paoli présentaient un nombre de logement sociaux individuels supérieur à celui des appartements en location.

L'âge moyen des logements sociaux du parc locatif corse est de 33 ans. Les plus anciennes constructions sont situées dans les communautés de communes de Castagniccia-Casinca, du Nebbiu-Conca d'Oru et sur la Communauté d'Agglomération de Bastia avec des moyennes d'âge qui avoisinent ou dépassent 40 ans [respectivement 41,3 ; 39,3 et 39 ans]. A contrario, dans les communautés de Celavu-Prunelli et Marana-Golo, les bâtiments sont plus récents (10,5 ans). L'âge moyen

du parc est légèrement plus élevé en Haute-Corse (34,2 ans) qu'en Corse-du-Sud (30,5 ans). Peu de logements sociaux ont été construits avant 1960. La plupart ont vu le jour entre 1960 et 1990 avec un pic dans les années 1970 pour la Haute-Corse

Le taux de logements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville s'établissait à 32,1 %, le taux national étant de 0,6 point (30,1 %). Particularité du parc insulaire, son fort taux de logements T3 et T4. Ils représentent en effet, quasiment à parts égales, 78 % du parc, alors que pour l'ensemble de la France métropolitaine, les logements sociaux sont majoritairement composés de T3 pièces (37 %) et, dans une moindre mesure, de T4 (29 %). Le ratio insulaire de logements de type T4 est le plus élevé de France (38 % contre 29 % à l'échelle nationale). En revanche, la Corse est la région qui présente la plus petite part de logements T1 et T2 : 14 % du parc contre 26 % sur le territoire national. Au 1er janvier 2019, 13 932 logements du parc locatif social corse étaient loués pour un loyer moyen de 5,63 euros au m<sup>2</sup> de surface habitable. Ce qui représentait 10 centimes de moins que la moyenne nationale, il est vrai orientée vers le haut en raison des prix en Île-de-France (6,84 €/m<sup>2</sup>). De fait, sans cette dernière, le prix moyen au m<sup>2</sup> de surface habitable en Corse s'avérait supérieur de 15 centimes d'euro à celui de la moyenne des autres régions. Mais il restait cela dit inférieur aux prix observés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (5,83 €/m<sup>2</sup>), Auvergne Rhône-Alpes (5,65 €/m<sup>2</sup>), en Martinique (5,97 €/m<sup>2</sup>) et en Guadeloupe (6,18€/m<sup>2</sup>).

Enfin, si elle a augmenté de 0,9 point, la proportion de logements vacants en Corse était de 2,3 %, légèrement en deçà de la moyenne nationale qui était de 2,9%, mais supérieur à celles de l'Île-de-France (2,13 %) et des Hauts-de-France (1,92 %). Le taux de vacance de plus de trois mois augmentait pour la deuxième année consécutive, s'établissant à 1,1 % (0,6 au 1er janvier 2018), la moyenne nationale étant de 1,4%. ■ A.N

Sources : Corsica Statistica, DataLab/Commissariat général au développement durable



## SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

PAR JULIE POLIZZI

# LES BURALISTES FONT LE PLEIN DE SERVICES



© iStock / City Presse

*Face aux multiples campagnes de prévention mettant en garde contre les dangers du tabac, les buralistes de France ont dû s'organiser pour diversifier leurs rentrées financières. Tout récemment, l'éventail de leurs services s'est encore étoffé avec la bénédiction de l'État.*

Dur dur d'être commerçant lorsque son principal produit de vente est reconnu comme cancérigène ! Alors que la France arrive en quatrième position des pays européens comportant le plus de fumeurs, les services de santé ne cessent d'alerter sur les dangers du tabagisme, aussi bien actif que passif. Rappelons en effet que, selon l'institut Santé publique France, 75 000 morts sont dues chaque année au tabac. Avec pareille publicité, les quelque 24 000 buralistes du pays n'avaient d'autres choix que de se diversifier !

Depuis plusieurs années, la Confédération mise donc sur le développement de tout un tas de services visant à faire des bureaux de tabac des commerces de proximité incontournables au quotidien. Outre la vente de la presse, les professionnels proposent notamment de jouer les relais colis et peuvent vous dépanner en faisant office de petite supérette.

Certaines enseignes ont également ajouté à leur arc un bar à vape, un service de conciergerie de quartier, une cave à vin, sans compter la promotion des circuits courts de consommation.

Le développement de tout un tas de services visant à faire des bureaux de tabac des commerces de proximité incontournables au quotidien.



© iStock / City Presse

### Gérer ses finances

Pour aller toujours plus loin dans la diversification de leurs points de vente, les buralistes se sont aussi lancés dans les services financiers. Dans de nombreux bureaux de tabac, vous pouvez en effet ouvrir un compte Nickel, choisir une carte prépayée, effectuer un transfert d'argent ou encore acheter des timbres fiscaux. Et depuis le 28 juillet 2020, le panel d'options disponibles s'est encore étendu ! Désormais, quelque 5 100 buralistes proposent à leurs clients de régler, sur place, leurs impôts de moins de 300 €, tels que la contribution à l'audiovisuel public, la taxe foncière et la taxe d'habitation, ainsi que les factures de cantine, de crèche ou d'hôpital, quel que soit leur montant. En pratique, il suffit de scanner soi-même le QR code inscrit sur le document pour effectuer le paiement en toute confidentialité sur le terminal sécurisé prévu à cet effet. Le commerçant n'a donc accès à aucune de vos informations personnelles. Bon à savoir : la mention « payable auprès d'un buraliste » doit figurer sur votre avis d'impôt ou votre facture, tandis que le bureau de tabac est reconnaissable au logo de partenariat avec la direction générale des Finances publiques. ■

# CARNETS DE BORD

par **Béatrice Houchard**

## Pas seulement au cinéma



**N**ormalement, ces histoires-là n'arrivent qu'au cinéma. On peut voir, dans des films, des espions ou des responsables politiques se faire assassiner en toute discrétion pour le bon plaisir de quelques « puissants ». Ça muscle les scénarios et on a raison d'apprécier, puisque ça n'est que du cinéma. Mais ces choses arrivent aussi dans la vraie vie et probablement plus souvent qu'on ne croit.

A-t-il été empoisonné, l'opposant principal de Vladimir Poutine, Alexeï Navalny ? Le gouvernement allemand (Navalny a pu être exfiltré de Russie par une ONG et hospitalisé à Berlin) juge l'hypothèse « assez probable ». Alexeï Navalny, 44 ans, déjà arrêté et emprisonné à plusieurs reprises pour manifestations non autorisées, avait d'abord été hospitalisé à Omsk après avoir été victime d'un malaise entre la Sibérie et Moscou. Il s'était effondré pendant le vol, après avoir bu un thé à l'aéroport de Tomsk. Un « modus operandi » plus banal que le coup du parapluie bulgare.

Selon le ministère russe de la Santé, qui a d'abord verrouillé la situation, on n'aurait trouvé dans les urines de Navalny que de l'alcool et de la caféine, mais pas de poison. Bref, l'homme plongé dans le coma serait quasiment en pleine forme. Tout juste, ont avancé quelques sources proches des officiels russes, a-t-il pu être victime d'une gastro-entérite, voire d'une simple hypoglycémie. Décidément, les politiques ne sont pas doués pour les diagnostics médicaux. Et Alexeï Navalny, ce 25 août, était toujours dans le coma.

En Russie, il y a des précédents : Alexandre Litvinenko, ancien du KGB en disgrâce, avait été empoisonné au thé [décidément !] en 2006. En 2015, Vladimir Kara-Murza, lui aussi opposant, était victime d'une infection rénale après qu'on lui avait fait ingérer du manganèse, du cuivre, du zinc et du mercure. Il s'en est heureusement sorti.

La journaliste Anna Politkovskaïa, qui s'opposait aussi à Vladimir Poutine, avait été assassinée le 7 octobre 2006 à Moscou. Six ans plus tard, un ancien lieutenant-colonel du FSB, les services spéciaux, a été condamné à onze ans de « camp à régime sévère » pour avoir organisé cet assassinat. Comme dans certains films (on pense à « Z », de Costa Gavras), il pourrait bien n'avoir été qu'un fusible.

La Russie n'est pas isolée dans ce théâtre d'éliminations des opposants trop encombrants.

Le 2 octobre 2018, le journaliste saoudien Jamal Khashoggi était arrivé dans les locaux du Consulat d'Arabie Saoudite à Istanbul. Les caméras de surveillance l'avaient vu entrer, mais jamais sortir. Un commando saoudien l'aurait découpé en morceaux après l'avoir démembré vivant. L'Arabie Saoudite a fini par reconnaître le meurtre, sans remonter trop haut dans les responsabilités.

Eh oui, il y a encore des pays, sûrement très nombreux, où la liberté d'écrire et d'exprimer des idées n'existe pas et où, parfois, la défendre met les opposants en danger de mort. En France, on l'on constate à juste titre que la démocratie est malade et que les libertés individuelles et collectives sont parfois éraflées, on ne tue ni les journalistes, ni les pamphlétaires, ni les opposants politiques. Ça n'empêche pas certains, aux deux extrêmes de l'échiquier politique, d'affirmer que la France vit en dictature. Les mêmes sont parfois d'ardents défenseurs de la Russie.

### CETTE EXCEPTION FRANÇAISE QUE NUL NE NOUS ENVIE

Si le PSG avait gagné la finale de la Ligue des champions, les choses n'auraient sans doute pas été différentes. Comme par une sinistre tradition, il y a désormais des incidents et des violences après tous les grands matches de football. Comme après toutes les manifestations, et ça n'a pas commencé avec le Gilets jaunes [qui ont certes fait très fort], mais en 2016 avec Nuit debout et les manifs contre la loi El Khomri.

Au soir du match PSG-Bayern de Munich [1 à 0 pour le club allemand], des voitures ont été brûlées et des magasins sac-cagés et pillés dans le quartier des Champs-Élysées où l'on pouvait voir, pendant le match, des « supporters » [ ? ] défilier en scandant des slogans clairement anti-français. Là encore, ce n'est pas du cinéma.

Quand les clubs français gagnent, ce n'est pas mieux. Après les qualifications du PSG pour la finale et de Lyon pour la demi-finale, les scènes de guérilla urbaine ont été observées dans les deux villes. Pendant ce temps, au soir de la victoire, les Allemands et singulièrement les Munichois faisaient la fête comme ils savent la faire, sans lésiner sur les litres de bière. Il n'y a pas eu d'incidents. La police n'est intervenue que pour demander aux supporters bavarois de remettre leur masque après l'euphorie victorieuse. ■

# A LA LUMIÈRE DE L'AMOUR.



© Bernard Blitz



« J'aime écrire sur ceux qui sont à la lisière de la lumière de ceux qu'on regarde, de ceux dont on parle »

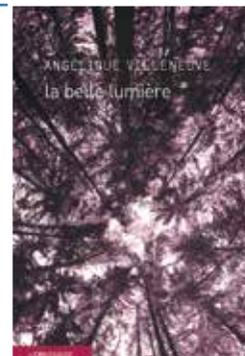
**ANGÉLIQUE VILLENEUVE**

## **A LA LUMIÈRE DE L'AMOUR**

Angélique Villeneuve,  
La belle lumière,  
éditions Le Passage,  
août 2020, 240 p., 18 €.

ANGÉLIQUE VILLENEUVE

## A LA LUMIÈRE DE L'AMOUR



**Comment parler d'Helen Keller, enfant rejetée car sourd-aveugle, sans tomber dans le misérabilisme ou paraphraser ses écrits sur son incroyable destin ? En éclairant Kate, celle qui lui a donné le jour une seconde fois ! Dans son nouveau roman Angélique Villeneuve avec délicatesse et lucidité nous offre à lire le combat d'une mère qui a permis à sa fille sauvage et prisonnière de la nuit de devenir une femme libre et lumineuse.**

**Votre roman *La belle lumière* est basé sur la vie d'Helen Keller. Pourquoi ce choix ?**

Je me souviens exactement du jour où je l'ai découverte. C'était en 1973 aux Dossiers de l'écran avec la diffusion du film *Miracle en Alabama* d'Arthur Penn, deux fois oscarisés. J'avais huit ans, le thème de l'émission était le handicap et même si j'ai très peu de souvenirs de mon enfance, ce film m'a frappé. Il raconte quelques jours dans la vie de cette petite fille américaine née dans l'Alabama en 1880 dans une plantation qui tombe gravement malade à un an et demi. Le médecin pense qu'elle ne va pas survivre, elle se remet mais sa mère s'aperçoit qu'elle devient aveugle et qu'elle perd l'ouïe. Plus les années passent et plus il y a des pressions pour que ses parents la place dans un asile mais ils s'accrochent.

Kate, sa mère prend connaissance en lisant le récit *Notes américaines* de Charles Dickens que Laura Bridgeman, une jeune femme sourde et muette a pu communiquer grâce à l'apprentissage d'un alphabet particulier qui s'appelle la dactylogogie et qui consiste à signer chaque lettre d'une main à l'autre avec les doigts qui s'agitent et qui courent sur la paume de celle ou celui à qui on parle. Kate et son mari remuent ciel et terre pour qu'on leur envoie quelqu'un qui aurait appris cet alphabet. Et c'est une jeune fille de vingt ans, Anne Sullivan, qui arrivant de Boston va réussir à faire comprendre à Helen que les mots existent qu'ils peuvent lui permettre de communiquer avec les autres.

Helen va partir faire des études à Boston et être la première aveugle et sourde à obtenir une licence de lettres. Durant toute sa carrière absolument incroyable, elle va s'engager politiquement et défendre jusqu'à sa mort en 1968 la cause des femmes, soutenir la prévention de la cécité et lutter contre la malnutrition dans le monde.

**Pourtant votre livre n'est pas à proprement parlé, un roman sur l'histoire d'Helen. Vous avez préféré vous attacher à sa mère.**

Oui parce que j'aime écrire sur ceux qui sont à la lisière de la lumière de ceux qu'on regarde, de ceux dont on parle. J'avais envie de me glisser dans le corps de cette femme sur qui rien n'avait été écrit ni en anglais, ni en français et qui n'intéressait personne. Et imaginez, ce que pouvait être la vie d'une femme en 1880 en Alabama mariée à un type qui a vingt ans de plus qu'elle, dont elle s'aperçoit assez rapidement qu'il ne va pas remplir sa vie, et

être la mère d'une petite fille sauvage. J'avais envie d'écrire sur ce « comment fait-on » quand on a une petite fille malade pour briser le silence, pour ne pas être jalouse d'une autre, Anne Sullivan très impertinente mais aussi moderne dans son approche de l'apprentissage alors que personne ne lui a appris à appliquer une pédagogie. Comment une mère peut vivre, avec la reconnaissance immense qu'elle porte à cette jeune professeure, l'arrachement de son enfant.

**Cet arrachement fait-il écho à votre propre histoire de mère et votre volonté d'écrire sur les femmes ?**

Oui bien sur. J'ai perdu il y a quelques années un fils qui s'est suicidé et donc ce « laisser partir son enfants » me touche. Je voulais aussi parler de cette acceptation au travers Kate qui autant qu'elle aime sa fille doit la laisser partir, accepter de le perdre même si là c'est symbolique. Tous mes livres parlent de la force de femmes ordinaires à qui il arrive quelque chose d'extraordinaire. Et Kate est l'une d'entre elles. On en revient toujours à la même question, comment fait-on dans son corps, dans sa respiration, dans son ressenti, dans son silence. Écrire sur cette mère pour moi était une évidence.

Pourtant dans *La belle lumière*, vous occulter le lien de cette mère avec son autre fille, la petite sœur d'Helen. Elle aussi se trouve à la lisière de celle qu'on regarde, Helen. N'est-ce pas un peu paradoxal ?

C'est vrai. J'aurais pu écrire sur la petite sœur d'Helen mais j'ai voulu dans ce roman traiter du lien extrêmement charnel qu'une mère peut avoir avec une enfant que les autres ne pouvaient ou ne voulaient pas voir et rejetaient. Le lien que Kate a avec son autre fille est plus classique. J'avais besoin d'un lien extrême, sauvage pour écrire ce livre. Je voulais entrer en Kate pour explorer ses sentiments, comprendre ses vibrations intérieures.

**Et quant est-il de la place du père, Arthur ?**

Le père est actif auprès de sa fille, ce qui à l'époque n'était pas forcément le cas. Lui aussi soigne sa fille. Il se débat avec son épouse pour trouver des solutions. Il ne cherche pas du tout à occulter Helen même si en tant que directeur du journal local, cela pourrait ternir son image. Il ne la cache pas du tout même dans les repas de famille ou d'affaire. Il refuse que sa fille soit avec les domestiques à la cuisine ou enfermée dans une pièce comme le souhaiteraient les autres membres de la famille.

**Vous êtes vous rendu en Alabama ?** Non je n'ai pas souhaité m'y rendre parce que je voulais que ce livre comporte ma part de fiction. Ce n'est pas une biographie et ce n'est pas qu'un roman. Je pense que la fiction fait vérité si on arrive à incarner un personnage même si je ne sais pas ce que la pauvre Kate pourrait penser de mon livre. J'avais besoin d'une liberté d'écriture que je n'aurais peut-être pas trouvée en me rendant sur place.

**Vous venez de dire la « pauvre Kate », Est ce-que cette empathie pour Kate qui vous a poussé à lui écrire une lettre dans la postface de votre livre ?**

Oui parce-que je lui parlé tout le temps durant mon écriture surtout la nuit. A Paris, j'ai une photo d'elle parfois je la regarde, lui touche le menton du bout des doigts quand quelque chose de chouette arrive sur ce livre et je lui dis « tu vois, regarde ». J'ai un sentiment de réalité très fort par rapport à elle. C'est un partage avec cette femme et toutes celles sur qui j'écris. Nous marchons ensemble.

**Votre livre renvoie qu'on le veuille ou pas à certaines références, L'enfant sauvage de François Truffaut ou les travaux de Jean Itard sur Victor de l'Aveyron par exemple. L'histoire d'Helen c'est aussi l'histoire d'une enfant sauvage conspuée, rejetée par les autres.**

Tout à fait. Le film de Truffaut m'a évidemment beaucoup marquée. J'étais moi-même une petite fille pas bien coiffée, toujours dans les arbres à attraper des bestioles. Surement qu'il y a un peu de moi dans ce livre. Ce qui fait peut-être la singularité de mon écriture, c'est la petite fille un peu sauvage que j'étais dans les herbes, les arbres, les étangs et le fait que je suis toujours très

sensible aux sensations, aux ressentis. Finalement c'est dans cette singularité que je puise ce qui m'est nécessaire pour écrire sur les replis sauvages de mes personnages.

**La lumière, la couleur et le souci du détail sont très présents dans tous vos livres.**

Oui et même s'il y a aussi beaucoup d'ombre. Ce qui m'intéresse c'est de chercher cette lumière et montrer à quel point les femmes debout dans l'ombre font lumières. Quant aux couleurs, c'était encore plus évident de parler de celles qu'Helen pourtant aveugle voyait. Pour moi, les bruits, les mots ont des couleurs. Enfin le détail est très important pour moi. J'aime écrire sur le petit, sur ce qui ne se voit pas comme le petit geste ordinaire. Le détail fait partie de ces petites choses qui disent le tout. La belle lumière est construit comme des tableaux avec des images de détails qui rassemblés font une histoire, une vie entière.

**Pour terminer, ce livre qui parle d'une petite fille n'est-il pas le trait d'union avec une de vos autres facettes, à savoir l'écriture pour la jeunesse ?**

Surement. J'aime beaucoup écrire pour les tout-petits, me mettre à leur hauteur même si je n'ai pas beaucoup grandi. C'est intéressant pour une romancière d'écrire pour les enfants car ça aide à construire un livre, à enlever du gras et aller à l'essentiel. Pour les petits, on peut garder la poésie et la langue. Les enfants y sont très sensibles. Il ne faut pas les prendre pour des idiots et leur écrire des choses bêtes. Ils sont capables de comprendre ce qui se passe entre les lignes. Alors oui, ce roman se situe dans l'enfance archaïque que je trouve passionnant de rechercher dans l'adulte. ■ **Propos recueillis par Dominique PIETRI**



## Bulletin d'abonnement

A remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Marevista - 12, Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

### OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **30€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules) :**

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

- Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
- J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

**Ci-joint mon règlement par :**

- CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE

N° \_\_\_\_\_

Expire fin \_\_\_\_\_ Clé \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires \_\_\_\_\_



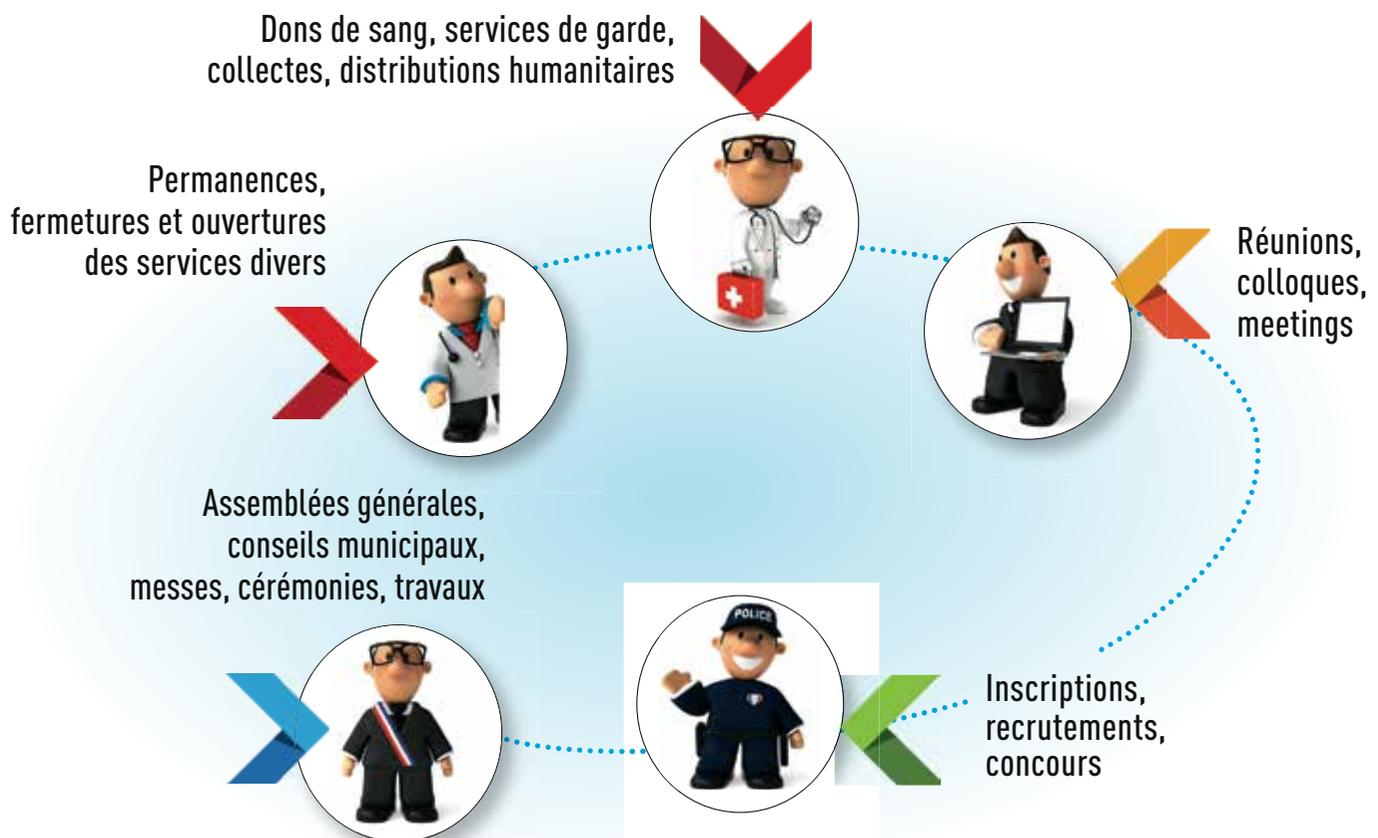
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

